

Édition actualisée !

Guide du tri Recupel 2025

Collecter toujours plus, recycler ou réutiliser toujours mieux : ensemble nous y parvenons. Cette affiche reprend toutes les informations utiles pour assurer une collecte et un tri simples et efficaces des appareils électriques/électroniques et des ampoules au recyparc. Votre avantage ? Un tri plus efficace vous facilite la vie et accélère le traitement.



Les appareils frigorifiques professionnels des particuliers sont désormais acceptés

Un particulier vous apporte un appareil professionnel ? Une cave à vin, un comptoir réfrigéré ou un distributeur de boissons, par exemple... Désormais, ces appareils peuvent être déposés dans le même conteneur que les réfrigérateurs et congélateurs à usage domestique. À deux conditions :

- ▶

Dimensions max. 2x1x1 m
- ▶

Déplaçables avec un transpalette ou un chariot élévateur

OUI FAISÇA !

Équipement professionnel de réfrigérateur-surgélateur accepté	Récipient
Comptoirs frigorifiques	CON
Vitrines frigorifiques	CON
Tables de travail frigorifiques	CON
Surgélateurs - le compresseur est en haut de l'appareil	CON
Réfrigérateurs - le compresseur est en haut de l'appareil	CON
Distributeurs automatiques avec réfrigération	CON
Machines à glaçons	CON
Équipements de climatisation - utilisation excl. professionnelle	CON
Équipements de traitement d'air - utilisation excl. professionnelle	CON
Pompes à chaleur - utilisation excl. professionnelle	CON
Distributeurs d'eau avec compresseur	CON

NON FAISÇA !

Équipement professionnel de réfrigérateur-surgélateur non-accepté	Par qui ?
Ces appareils sont utilisés exclusivement professionnellement et n'ont pas un compresseur ou un système d'absorption ▶ Équipements de ventilation ▶ Équipements de traitement d'air ▶ Équipements de traitement de chauffage ▶ Équipements de traitement de l'eau	Faites-les collecter et traiter par un collecteur agréé

Tri intelligent : tout directement dans le bon récipient

Vous hésitez parfois lorsque vous triez vos déchets par récipient ? Cet aperçu répertorie les appareils qui ne sont pas toujours collectés correctement. Il vous indique dans quels récipients ces appareils doivent être collectés. Fini les pertes de temps !



Appareil	Box-palette Petit Électro	Conteneur Appareils de réfrigération	Conteneur Gros Blancs
Chauffe-eau électriques < 50 cm	☺		
Chauffe-eau électriques > 50 cm		☺	
Climatiseur mobile		☺	
Sèche-linge à condensation avec pompe à chaleur*		☺	
Appareils avec pompe à chaleur*		☺	
Chargeur de batterie	☺		
Borne de recharge	☺		
Radiateur à bain d'huile	☺		
Chauffage à accumulation			☺
Appareil auditif	☺		
Appareil respiratoire	☺		
Cartouche de toner (hors imprimante)	☺		

*Important : un sèche-linge à pompe à chaleur contient du fluide réfrigérant et doit être déposé dans le conteneur réfrigéré. Astuce : ces appareils se reconnaissent à l'étiquette 'Réfrigérant' apposée sur la porte intérieure et au symbole 'F-Gas', ou au petit tuyau d'évacuation à l'arrière

Remplir le conteneur Recupel à 80 %

ASTUCE PRATIQUE

- Un conteneur bien rempli (au moins 80 %) = une collecte plus efficace et moins de trajets.
- ▶

Optimisez l'espace en empilant les petits appareils sur les grands.
- ▶

Gagnez de la place en les posant sur le côté (si c'est sans danger)
- ▶

Vérifiez que les pièces principales sont bien présentes dans l'appareil

Que faire des fiches (prises) et des batteries (piles) ?

- ▶

L'appareil est équipé d'une fiche ? Laissez-la en place !
- ▶

L'appareil fonctionne avec une batterie non intégrée ? Retirez-la si possible !



Rassemblez toutes les ampoules !

Ampoules économiques, à incandescence, LED, halogènes et tubes TL peuvent être jetés dans le même conteneur. Les luminaires, avec leur prise, doivent être retirés et placés dans le box-palette adéquat (Petit Électro).

Seules les ampoules doivent être placées dans le récipient prévu à cet effet. OUI FAISÇA : placez-les dans un endroit couvert et retirez les emballages, le plastique, le ruban adhésif, les déchets et l'eau.

Traitement spécial pour les détecteurs de fumée

Les détecteurs de fumée doivent être déposés dans le récipient bleu Recupel PDD. Utilisez toujours un sac. Le sac est-il rempli? Remplacez-le et laissez le récipient sur place. Les détecteurs de fumée doivent être traités séparément, car les anciens modèles contiennent des substances qui nécessitent un traitement spécifique.

Vous hésitez à mettre un appareil au recyclage ou vous ne savez pas dans quel récipient le jeter ?

▶

Appelez le 0800 11 539 ou envoyez un mail à logistics@recupel.be